

# Déclaration de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur les efforts internationaux en faveur de la biodiversité et sur la politique gouvernementale de protection du patrimoine naturel, à Paris le 24 janvier 2005.

Monsieur le Président de la République de Madagascar, que je remercie particulièrement d'être ici et pour ce superbe ouvrage dont je le remercie et qui témoigne de la richesse inestimable de Madagascar,

Monsieur le Premier ministre de Malaisie,

Monsieur le Premier ministre de Guinée-Bissau,

Monsieur le Directeur général de l'UNESCO,

Madame la Ministre et Prix Nobel de la Paix,

Monsieur le Professeur WILSON,

Monsieur le Directeur général du Programme des Nations Unies pour l'Environnement,

Mesdames et Messieurs,

Chers amis,

Sur tous les continents et dans tous les océans s'allument des signaux d'alerte. Nous ne pouvons plus ignorer les preuves de l'érosion souvent irrémédiable du vivant. La destruction des forêts primaires tropicales, qui abritent sans doute plus de la moitié des espèces terrestres. Le recul des espaces naturels au rythme de l'expansion démographique et urbaine. La mort lente des récifs coralliens, dont près d'un tiers a déjà disparu ou est fortement dégradé. L'effondrement des populations de grands mammifères sauvages. Si nous ne réagissons pas, ces animaux emblématiques ne subsisteront bientôt plus qu'en captivité, réduits à l'état de fossiles vivants. Grâce en particulier au travail remarquable de l'Union internationale pour la conservation de la nature, nous savons aujourd'hui que près de seize mille des espèces connues sont directement menacées d'extinction. La destruction de ce patrimoine, légué par des millénaires d'évolution est une terrible perte et aussi une grave menace pour l'avenir.

Par l'effet des progrès fulgurants de la science et de l'industrie depuis deux siècles, le temps court de nos sociétés entre en collision avec le temps long de la diversité biologique, résultat de millions d'années d'évolution. Des espèces ont toujours disparu du fait du renouvellement naturel des écosystèmes. Mais le rythme actuel de ces disparitions serait jusqu'à mille fois supérieur. Au point que certains scientifiques se demandent si les sociétés modernes ne seraient pas en train de provoquer la sixième grande vague d'extinction des espèces depuis l'apparition de la vie.

Après avoir étendu son emprise à l'ensemble de la Terre, l'humanité redécouvre aujourd'hui la solidarité de son destin avec celui de toutes les autres espèces vivantes. Elle prend lentement - trop lentement - conscience que la puissance qu'elle a acquise, loin de l'affranchir définitivement de la nature, lui confère désormais une responsabilité sans précédent. Une responsabilité qui engage notre destin à tous.

Nous sommes sans doute les dernières générations à avoir encore la capacité d'arrêter la destruction du vivant. Avant qu'un seuil irréversible n'ait été franchi, au-delà duquel l'avenir même de l'humanité sur terre pourrait être compromis.

Avec le professeur Henri de LUMLEY, il est temps de reconnaître que " c'est l'Humanité tout

entière qui doit élaborer une nouvelle éthique planétaire capable de gérer l'avenir de l'homme en gardant en mémoire son origine, sa lente et laborieuse ascension, et ses liens essentiels avec le milieu naturel qu'il doit préserver ".

Nous en savons suffisamment sur la dégradation de la biodiversité pour commencer à agir. Mais nous n'en mesurons pas encore toutes les conséquences et les répercussions possibles sur l'espèce humaine. Nous ignorons très largement l'impact du changement climatique sur la biodiversité.

A ce jour, a-t-on entendu, à peine un million huit cent mille espèces ont été répertoriées sur un total estimé entre cinq et trente millions, marge d'incertitude qui traduit d'ailleurs, l'ampleur de notre méconnaissance.

Les scientifiques commencent tout juste à déchiffrer l'extrême complexité des relations qui unissent les espèces entre elles et avec leur milieu. Cette interdépendance est la clé de l'équilibre fragile de chaque écosystème comme de la biosphère tout entière. L'homme ne peut s'en abstraire. C'est cette réalité qu'exprime l'idée même de biodiversité, terme popularisé par Monsieur le professeur WILSON, à qui je tiens aujourd'hui à rendre un particulier hommage. Cette complexité, encore mal connue, explique pour une part la lenteur des prises de conscience, malgré les nombreux témoignages d'extinctions et de destructions.

Parallèlement à l'action immédiate, nous devons donc approfondir la connaissance de la biodiversité et établir des bases admises par l'ensemble des scientifiques afin de permettre à la communauté internationale d'exercer ses responsabilités. Pour cela nous devons mobiliser toutes les disciplines scientifiques concernées. Cela requiert, à l'évidence, un vaste effort de coopération internationale.

Les travaux du Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat depuis 1988 ont permis de parvenir à un consensus scientifique sur la réalité et la portée du réchauffement climatique, que beaucoup, au départ, se refusaient à admettre.

Pour la biodiversité, nous avons besoin d'un dispositif similaire. Et je souhaite que cette conférence marque une étape décisive dans cette direction. J'appelle en effet tous les scientifiques à se rassembler pour constituer un réseau mondial d'expertise. Et la France proposera à ses partenaires au sein de la Convention sur la diversité biologique de créer un groupe intergouvernemental sur l'évolution de la biodiversité.

Dès maintenant, la France renforcera ses propres moyens de recherche et proposera à ses partenaires européens le lancement d'un grand programme scientifique sur la biodiversité des régions et des territoires d'outre-mer européens, qui abritent certains des écosystèmes les plus riches de la planète.

Cet effort international contribuera au nécessaire renforcement de la gouvernance mondiale de l'environnement. Comme l'Organisation des Nations Unies pour l'Environnement, dont la France, avec de nombreux autres pays, demande fortement la création.

Avec la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité nous impose une profonde évolution des mentalités et des modes de vie.

Au Nord comme au Sud, la prise de conscience progresse. La décision du jury du prix Nobel de la Paix d'honorer en 2004 Madame Wangari MAATHAI -que je tiens à saluer chaleureusement ici- en est le symbole.

Mais, pour répondre à l'urgence, nous devons accélérer le mouvement. Ce qui est en cause, c'est la capacité de nos sociétés à intégrer dans les comportements et les choix individuels ou collectifs leurs conséquences écologiques et la responsabilité à l'égard des générations futures.

Les pays industrialisés ont construit une part de leur développement sur l'usage illimité des ressources naturelles. Sachons aujourd'hui utiliser notre capacité de recherche scientifique et d'innovation industrielle pour dépasser la contradiction apparente entre protection de l'environnement et croissance économique.

En inscrivant cette année dans sa constitution une Charte de l'environnement, la France se place résolument dans cette perspective. La Charte consacre la biodiversité comme droit et comme patrimoine collectif. Elle définit le principe de précaution. Il est capital de l'appliquer aux

questions posées par l'érosion du vivant. Car les lacunes de nos connaissances sur la biodiversité ne sauraient en aucun cas servir d'excuse à l'inaction.

Ce changement des attitudes et des comportements à l'égard de l'environnement et de la diversité biologique nous concerne tous. Nous y parviendrons par l'éducation des nouvelles générations. Depuis cette année l'environnement est inscrit au programme de toutes les écoles de France. Nous y parviendrons par la diffusion de l'information auprès du plus large public. J'ai demandé au gouvernement de lancer cette année une vaste campagne de sensibilisation, en liaison avec les mouvements associatifs, dont chacun connaît le rôle irremplaçable de vigilance et d'alerte. Nous y parviendrons aussi en encourageant les démarches exemplaires d'un nombre croissant d'entreprises. Comme par exemple le parrainage d'une espèce ou d'un milieu menacé. Dans les pays du Sud, la préservation de l'environnement entre en concurrence avec les exigences de la survie, la pression démographique et les besoins du développement. Conduisant dans bien des cas au sacrifice d'un patrimoine inestimable.

Ce patrimoine a d'abord une valeur écologique. Mais il a aussi une valeur économique souvent inexploitée. Intelligemment mobilisé, il pourrait servir l'objectif du développement, comme en témoignent les réalisations et les projets qu'évoquaient le Président de la République de Madagascar et le Premier ministre de Malaisie.

La biodiversité constitue un extraordinaire réservoir de principes actifs et de gènes pour la recherche industrielle, notamment en chimie et en pharmacie.

Pourtant, en l'état actuel, les règles internationales de la propriété intellectuelle ne sont pas adaptées. Pour que la valorisation de la biodiversité puisse servir pleinement l'objectif du développement, un nouveau partage des retombées est nécessaire. Les discussions engagées sur cette question complexe piétinent. Afin de relancer la négociation et d'explorer de nouvelles voies, je propose au Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique d'accueillir à Paris un séminaire de haut niveau sur cette question. Et sans attendre la conclusion de ces travaux, j'invite les entreprises directement intéressées par les ressources vivantes à s'engager dans une démarche volontaire pour leur valorisation équitable.

Ensuite, la biodiversité des productions agricoles de nombreux pays du Sud pourrait être davantage valorisée. Je pense à des mécanismes inspirés des appellations d'origine fondées sur la notion de terroir. Je souhaite que les négociations engagées sur ce point à l'OMC aboutissent dans le cadre du cycle de Doha.

La biodiversité constitue enfin un atout évident pour le tourisme, Mme MAATHAI l'évoquait tout à l'heure. Nous devons aider les pays qui le souhaitent à le valoriser, dans une logique de développement durable.

De façon plus générale, en cette année 2005, année du développement, la France souhaite que s'affirme une conception plus large de la solidarité. La biodiversité et l'équilibre du climat sont des biens publics mondiaux. Dès lors, nous devons être prêts à mutualiser une partie du coût de leur préservation. Ce pourrait être l'une des affectations des financements innovants, et en particulier du financement pour le développement que propose la France.

Depuis l'entrée en vigueur de la Convention sur la diversité biologique, un travail normatif considérable a été accompli. Des interrogations légitimes s'expriment pourtant sur l'efficacité des décisions de la communauté internationale depuis 1993. Car la biodiversité continue à reculer. L'objectif d'arrêter son érosion d'ici 2010, objectif adopté en 2002 lors de la Conférence internationale de La Haye, est aujourd'hui hors d'atteinte, si nous ne prenons pas les mesures urgentes qui s'imposent.

Je propose que soit mandaté un comité de sages indépendants afin d'évaluer les mécanismes de la Convention et surtout les moyens de les améliorer.

Chaque pays doit prendre des mesures concrètes. Au premier rang, ceux qui abritent une biodiversité exceptionnelle. Comme la France, qui s'y engage résolument.

Vu l'urgence, l'action doit d'abord se concentrer sur la protection des espèces et des milieux menacés et la gestion durable des milieux sensibles.

La croissance des échanges internationaux s'accompagne d'un développement très préoccupant

La croissance des échanges internationaux s'accompagne d'un développement très préoccupant des trafics organisés d'animaux et de végétaux. Il faut intensifier la coopération internationale pour les combattre, dans le cadre de la Convention CITES. Depuis 2002, la France a renforcé ses contrôles douaniers et a mis en place un office central de lutte contre les atteintes à l'environnement.

De même, la lutte contre le commerce illégal des bois tropicaux protégés doit être renforcée. La France y prendra toute sa part, en durcissant considérablement les contrôles et les sanctions. Nous travaillons aussi avec nos partenaires africains pour les aider à développer les filières de bois écocertifiés provenant de forêts gérées de manière durable. Je présenterai dans quelques jours à Brazzaville la contribution spécifique de la France au grand projet de préservation des forêts du bassin du Congo.

A compter de cette année, l'Etat, en France, n'utilisera, pour ses grands travaux immobiliers, que du bois écocertifié. D'ici 2010, la totalité des achats publics devra répondre à cette exigence. La sauvegarde des espèces menacées passe par la mise en place de programmes spécifiques dans chacun des pays concernés. Elle passe également par la préservation de leur milieu. Il faut donc continuer à désigner, sur l'ensemble de la planète, des aires protégées, où sont définies des règles de conservation plus ou moins contraignantes pour les activités humaines, et ceci en fonction des enjeux.

Dans les espaces qui échappent à la juridiction des Etats, la communauté internationale doit fixer des règles. Par exemple, afin de sauvegarder les secteurs particulièrement riches en biodiversité des grands fonds océaniques, la France défendra la mise en place d'un réseau d'aires protégées dans les eaux internationales, compte tenu des dispositifs de protection déjà mis en oeuvre. Je souhaite que les organisations régionales de pêche compétentes s'engagent dans cette voie. Pour renforcer encore la protection de son patrimoine naturel, et conformément à ses engagements au titre de la Convention sur la diversité biologique, la France vient de se doter d'une stratégie nationale de la biodiversité. C'est une impulsion forte donnée à nos politiques de protection de la nature.

Les différents services chargés de surveiller les milieux naturels seront mieux coordonnés pour constituer une véritable police de la nature.

La France relancera la création de parcs nationaux. Je souhaite la création, au plus tard d'ici 2006, et cela en plein accord avec les autorités locales, des parcs de la Réunion et de Guyane. Dans ce dernier, l'orpaillage illégal sera éradiqué. Une activité aurifère strictement contrôlée ne pourra être autorisée que dans des zones périphériques très limitées. Les populations amérindiennes et noirs-marrons verront leurs activités traditionnelles préservées. Cette réforme permettra également de créer de nouveaux parcs naturels marins, comme par exemple en mer d'Iroise.

La France créera des réserves naturelles dans les Terres australes et antarctiques françaises, à Mayotte et à la Réunion. Avec le concours des élus de Nouvelle-Calédonie, elle renforcera aussi la protection et la gestion de la barrière de corail, en vue de son classement au patrimoine mondial de l'UNESCO.

La France complètera d'ici la fin 2006 le réseau de ses sites Natura 2000. Elle est attachée à la méthode de concertation avec les acteurs locaux, qui est en réalité la seule garantie de viabilité de ces sites dans la durée. Car leur bonne gestion importe autant que leur désignation. Dans ce domaine, des progrès ont été accomplis depuis deux ans et cet effort sera poursuivi jusqu'à son terme.

C'est dans ce même esprit d'exigence et de concertation, que la France poursuivra sa politique de conservation de l'ours dans les Pyrénées.

L'affaiblissement de la biodiversité n'affecte pas seulement les espaces les plus remarquables. Elle concerne aussi l'ensemble de la nature qui nous entoure. Chacun peut observer la diminution des populations d'insectes ou d'oiseaux communs il n'y a pas si longtemps. L'agriculture française s'est engagée sur la voie de pratiques plus respectueuses de l'environnement. Sans doute l'élan qu'il faut donner à l'agriculture biologique peut-il y contribuer mais cet objectif doit être aussi celui de l'agriculture française tout entière. De même, face au risque de disparition

d'espèces végétales ou de races animales, des actions de conservation ont été engagées. Grâce à cet ensemble de mesures, que l'on m'avait demandé d'évoquer, la France entend tenir l'engagement européen d'enrayer l'érosion de sa biodiversité d'ici 2010. L'Institut français de l'environnement, conjointement avec notre Muséum national d'histoire naturelle, en assurera le suivi au sein d'un observatoire de l'objectif 2010.

Mesdames et Messieurs,

En prenant conscience de son appartenance à la biosphère et de sa dépendance à l'égard de l'ensemble du vivant, notre civilisation réalise aujourd'hui sa fragilité.

Le moment est venu de s'engager sur la voie d'une écologie humaniste. D'intégrer dans notre quête du progrès économique et humain la conscience de nos devoirs envers la nature et de nos responsabilités à l'égard des générations futures.

C'est par l'action de tous que nous y parviendrons.

Sous l'égide de l'UNESCO, votre conférence, " science et gouvernance de la biodiversité ", doit permettre d'accélérer les prises de conscience et de prendre la mesure de l'urgence. D'ouvrir pour la communauté internationale tout entière de nouveaux chemins de responsabilité et de solidarité.

Je vous remercie.